



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 18 juin 2020

Objet de la délibération

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE RENDU A
COMPTER DU 28 MAI 2020**

Le dix huit juin deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

Christian LE BOULAIRE, Peggy CACLIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Michèle DOLLÉ, Yves DOUAY, Thierry FALQUERHO, Yves GUYOT, André HARTEREAU, Aurélia HENRIO, Gwendal HENRY, Martine JOURDAIN, Catherine JULÉ, Jacques KERZERHO, Michèle LE BAIL, Pierre-Yves LE BOUDEC, Lisenn LE CLOIREC, Jean-François LE CORFF, Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice LEBRETON, Stéphane LOHÉZIC, Valérie MAHÉ, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Julian PONDAVEN, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Frédéric TOUSSAINT, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CACLIN Peggy** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2020.06.004

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE RENDU A COMPTE DU
28 MAI 2020**

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

Le Conseil Municipal, lors de sa séance d'installation du 28 mai 2020 a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actes pris en vertu de ces délibérations sont les suivants :

4 - Marchés et avenants de travaux de fournitures et services

Les actes pris en vertu de ces délibérations depuis le 28 mai 2020 sont les suivants :

OBJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT € H.T	DATE DE NOTIFICATION
Marché pour la construction d'un centre international de formation, d'entraînement et de compétition de tennis de table- lot 4 : métallerie	CTIS	110 368,40	05/06/2020
Marché pour la construction d'un centre international de formation, d'entraînement et de compétition de tennis de table- lot 5 : cloisons doublages faux plafonds	Pikard	183 574,53	04/06/2020
Marché pour la construction d'un centre international de formation, d'entraînement et de compétition de tennis de table- lot 6 : menuiseries intérieures	Gouedard	221 804,64	04/06/2020
Marché pour la construction d'un centre international de formation, d'entraînement et de compétition de tennis de table- lot 15 : Plomberies sanitaires	Hervé Thermique	149 187,36	02/06/2020
Marché pour la construction d'un centre international de formation, d'entraînement et de compétition de tennis de table- lot 10 : électricité-courants forts-courants faibles	Cegelec	462 604,27	04/06/2020
Marché pour la construction d'un centre international de formation, d'entraînement et de compétition de	Hervé Thermique	519 491,37	02/06/2020

tennis de table- lot 9 : chauffage-ventilation			
Marché pour l'assurance dommage ouvrage du centre international de formation d'entraînement de tennis de table	Groupama	48 960,00	28/05/2020

6 – Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux Contrats d'assurance

- Remboursement assurance statutaire (du 28/05 au 04/06/2020) SOFAXIS : 8 075.05 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 8 juin 2020,
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **PREND ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU